

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS846

présenté par

M. Door, M. Lurton, M. Hetzel, M. Nury, M. Kamardine, M. Ramadier, M. Cherpion, M. Bazin,
Mme Trastour-Isnart, M. Marlin, M. Dive, Mme Levy, Mme Duby-Muller, Mme Corneloup,
M. Parigi, Mme Louwagie, Mme Ramassamy, M. Jean-Claude Bouchet, M. Deflesselles, M. Viry,
M. Grelier, M. Woerth, M. de la Verpillière, M. Viala, M. Reiss, Mme Bassire, M. Le Fur,
M. Rémi Delatte et Mme Genevard

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 24, substituer à l'année :

« 2020 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de rendre cohérent le calendrier des réformes au risque de mettre en place des dispositifs d'accès aux études médicales qui devront être amendées l'année suivante pour tenir compte de la réforme du lycée et du baccalauréat.